

Actualité

Un appel venant du Vietnam

Je m'appelle Le Thi Kieu Oanh, 46 ans, résidant à Saigon. C'est avec tristesse et peine que je vous écris cette lettre pour vous alerter sur le fait que mon époux a été arrêté le 13 août 2010 par les autorités vietnamiennes pour enquêter selon l'article 79 du Code Pénal vietnamien (tentative de renversement du gouvernement).

Mon époux est M. PHAM Minh Hoang, 55 ans, professeur à l'Ecole polytechnique de Hochiminh-ville. Il est parti étudier en France en 1973. Après avoir assimilé les méthodes d'enseignement efficaces et équitables durant son séjour là-bas, il avait toujours nourri le rêve de revenir au pays pour enseigner et contribuer à façonner un brillant avenir aux jeunes Vietnamiens.

Après un premier retour au pays à la fin des années 90 pour rendre visite à ses parents malades, il a pu se rendre compte de l'insuffisance matérielle et intellectuelle du milieu dans lequel doivent évoluer les étudiants vietnamiens. Abandonnant le confort matériel de sa vie en France, il décide alors de rentrer définitivement au Vietnam pour réaliser son rêve, devenant

enseignant à l'Ecole polytechnique. Il a toujours eu à cœur de faire en sorte que les jeunes Vietnamiens prennent conscience de leurs responsabilités et de leurs devoirs pour construire un pays développé et moderne.



Hoang et quelques étudiants de l'Ecole Polytechnique pendant une fête de l'école le 28 janvier 2010

Depuis près de 10 ans qu'il réside au Vietnam, outre les exaspérations ressenties vis-à-vis de l'éducation de la jeunesse vietnamienne, mon époux se préoccupe également des autres fléaux qui touchent le pays, depuis la corruption jusqu'aux injustices sociales. Il me fait part régulièrement de ses inquiétudes quant à la pollution de l'environnement. Lorsque l'Etat a autorisé la Chine à exploiter la bauxite sur les hauts plateaux, il s'est demandé comment une décision tellement nocive a pu être prise. Lorsqu'il a pris connaissance de la pétition pour l'arrêt du projet d'exploitation de la bauxite lancé par les professeurs Nguyen Hue Chi, Pham Toan et Nguyen The Hung, il n'a pas hésité à signer et a demandé à ses amis d'en faire autant. La question des îles Paracels et Spratleys ainsi que les exactions des garde-côtes chinois contre les pêcheurs vietnamiens sont également pour lui une source de révolte.

.....
En tant qu'enseignant et aimant son pays, se préoccupant de l'éducation, de l'environnement et de la souveraineté de la nation, mon époux est quelqu'un de sincère et d'intègre. Les autorités ont arrêté mon époux et l'accusent de tentative de renversement du gouvernement mais ne fournissent pas de preuves, ils ne font qu'enquêter sur les fréquentations de mon époux lorsqu'il résidait en France et sur l'organisation

de séminaires de formation de « sciences du comportement » (*soft skills*) pour les étudiants. Les « sciences du comportement »

regroupent des techniques d'enseignements psychologiques pour améliorer la confiance en soi, avoir le sens de l'organisation, avoir une vision objective devant une situation donnée, etc. Ces techniques sont largement enseignées en Occident, notamment aux Etats-Unis où les jeunes l'apprennent dès le lycée. Actuellement, il existe beaucoup de formations semblables au Vietnam et elles sont appréciées parmi les jeunes.

.....
j'ai décidé de vous adresser cette lettre d'appel au secours, pour que mon époux ne soit pas emprisonné injustement sans que personne ne soit au courant.

Je vous demande respectueusement de prendre la parole et de défendre Pham Minh Hoang ainsi que tous les patriotes – ceux qui consacrent leur vie pour le rêve de la construction d'un avenir aux jeunes générations et à la protection de la patrie.

Le thi Kieu Oanh
423 đường Nguyễn Tri Phương,
Phường 8, Quận 10, TP Hồ Chí Minh
Téléphone: +84 838 532 010 ; +84 93
83 45 343

Vous pouvez également contacter notre famille en France :
M. PHAM Duy Khanh, email :
dkhanh.pham@gmail.com

Association France-Vietnam d'Entraide AFVE

L'AFVE, association à but non lucratif, régie par la loi du 29 juillet 1901, a été créée en mars 2003.

L'AFVE vient en aide à ceux qui sont opprimés à cause de leur engagement pour la liberté de pensée et d'expression, et à leur famille

L'AFVE s'abstient de soutenir une organisation ou un parti politique. Chaque bénéficiaire est une personne physique.

Président : Bui Xuan Quang
Secrétaire générale : Nguyen thi Thanh Van
Trésorière : Evelyne Herscovici

**AFVE 240 rue de Tolbiac
75013 Paris
Tél : 01 45 89 58 32**

**Changement d'adresse :
E mail : AFVE2@orange.fr
Chèques à l'ordre de l'AFVE, merci.**

VIET NAM infos

240 rue de Tolbiac 75013 Paris
France
Tél : 01 45 89 58 32

Changement d'adresse :
e-mail : vietnaminfos@orange.fr

site internet : www.vninfos.com

Tous les deux mois

Directeur de la publication :
Bùi Xuân Quang

Comité de rédaction :

Bùi Xuân Quang
Jean Lefrançois
Nguyễn Thị Thanh Vân
Catherine Paris
Michel Tran Duc

Maquette :

Viêt
Chèque à l'ordre de VNinfos
Imprimé par nos soins

Le père Nguyễn Van Ly s'explique sur les raisons de sa plainte contre l'État vietnamien.

Quelques jours après la diffusion sur Internet de sa plainte contre l'État vietnamien, le prêtre - prisonnier de conscience, comme il s'appelle lui-même - a accordé une interview à Radio free Asia. Il y précise ses revendications et nous éclaire sur les objectifs à long terme de son initiative. Nous traduisons ci-dessous, l'intégralité de ce texte qui a été mis en ligne à l'adresse suivante : http://www.rfa.org/vietnamese/in_depth/Dissident-vietnam-priest-proclaims-innocence-in-un-letter-ttruc-06132010124653.html

Mon père, nous avons appris que, le 8 juin dernier, vous aviez rédigé une lettre, appelée par vous « Plainte N° 1 » destinée à l'organisation des Nations unies..., pourriez-vous nous parler de cette initiative ?

Pour écrire cette plainte, je me suis référé au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, ainsi qu'à la déclaration universelle pour la protection des militants de la démocratie et des droits de l'homme. Ma plainte prend également en compte la signature et l'adhésion à ces lois internationales de l'État communiste du Vietnam. Elle s'appuie aussi sur des témoins historiques qui ont mené des activités analogues aux miennes, comme Karl Marx, le juriste Pham Van Truong ou encore Phan Chu Trinh...

Toutes ces personnes ont agi comme moi, mais à leur époque, elles n'ont jamais été arrêtées comme je l'ai été, alors que toutes les actions accomplies par moi sont autorisées et garanties par ce pacte international. J'ai été arrêté alors qu'il était avéré que j'étais totalement

innocent et que mes accusateurs étaient les véritables criminels.

Dans votre plainte, il y a un passage où vous exigez de l'État vietnamien la restitution de tous les biens qui vous ont été confisqués lors de votre arrestation et de votre détention. Pouvez-vous nous commenter cette revendication ?

On m'a enlevé ma soutane de prêtre, on m'a confisqué un chapelet et une paire de lunettes m'appartenant, ainsi que beaucoup d'autres objets utilisés par moi pour diffuser la vérité au sujet de Ho Chi Minh, des droits de l'homme, de la démocratie, de la liberté. On a aussi fait main basse sur six ordinateurs, un scanner, six imprimantes, six téléphones mobiles, près de 200 livres et publications, des textes de toutes sortes. Tout cela a été confisqué en totale illégalité.

(....)

Dans le dernier procès où vous avez comparu, l'Etat vietnamien vous a accusé d'avoir participé au mouvement démocratique 8406, une association considérée par le gouvernement comme illégale. Que pensez-vous de cette accusation, vous qui, dans la plainte N° 1 vous déclarez totalement innocent à l'égard de l'Etat vietnamien ?

Non seulement je suis membre du groupe 8406, mais encore je suis un de ses fondateurs, un de ses représentants temporaires, ayant administré le mouvement au niveau national. Que le pouvoir décrète que ce mouvement est illégal, c'est là son affaire ! Quant à nous, nous estimons avoir le droit de mener nos activités dans le cadre autorisé par les conventions internationales des Nations unies. Notre groupe n'est pas une association illégale. Si les autorités devaient nous arrêter, elles devraient procéder à l'arrestation d'environ 30 000 adhérents du groupe sur tout le territoire vietnamien. Mais ils n'osent pas emprisonner un si grand nombre de personnes et doivent recourir à tel

ou tel prétexte illégitime pour m'arrêter, moi seulement.

Ainsi, quel était votre objectif principal en rédigeant cette lettre, à savoir la plainte N° 1, à l'intention des Nations unies ?

Mon objectif était de faire comprendre à l'opinion internationale que l'État vietnamien est en train de violer la charte des Nations unies, qu'il viole des conventions que lui-même a signées, auxquelles il adhère mais qu'il refuse d'appliquer. Telle est l'accusation que je porte précisément et sans ambiguïté devant l'opinion internationale contre ce régime communiste. Quant à tout ce que je réclame indemnités, excuses, remboursement de somme symbolique, ce ne sont en réalité que des façons de parler ; je sais bien qu'ils ne le feront jamais. Mes accusations contre ce régime sont claires et c'est là mon objectif principal : qu'il cesse de réprimer, qu'il mette un terme aux arrestations de nos militants pacifiques, qu'il libère le plus rapidement possible ceux qui sont internés. Tel est mon objectif !

Actuellement, vous êtes en liberté provisoire pour poursuivre votre traitement médical. En écrivant cette lettre, vous affrontez à nouveau l'État ? Avez-vous pesé les conséquences de votre dernière initiative ?

Je n'ai pas l'intention de provoquer quiconque. Mais j'accepte toutes les conséquences de mon acte. Si les autorités mettent un terme à la répression, elles seront sages. Mais si elles s'obstinent, et que me voyant agir ainsi, elles me jettent à nouveau en prison, je ne pourrais que m'en réjouir. Car mon emprisonnement serait comme le tampon « lu et approuvé » qu'elles apposeraient au bas de ma plainte, confirmant les violations dont je les accuse. J'attends qu'on vienne me chercher pour m'emprisonner. Osera-t-on le faire ?

Vous avez révélé avoir choisi la date

Dernières

du 8 juin pour écrire votre lettre avec une intention spéciale. Pourriez-vous nous la faire connaître ?

J'ai choisi cette date car c'est le 22^e anniversaire de la mort de l'archevêque de Hue, Mgr Philippe Nguyen Kim Diên, qui a été empoisonné par l'État communiste à l'hôpital de Cho Ray en 1988, le 8 juin.

Ce même 8 juin 2010, parallèlement à la plainte N° 1, j'ai également diffusé le « témoignage N° 4 » dans lequel je dévoile les brutalités, les oppressions, les humiliations que les autorités communistes font subir aux corps et aux âmes de nombreux prisonniers des camps de détention, et en particulier aux prisonnières.
...#